



**Conseil exécutif du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains**

Première session de 2021

En ligne, 7 et 8 avril 2021

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

**Rapport annuel sur les mesures prises par
la Directrice exécutive pour actualiser et améliorer
la gestion, les politiques et les procédures internes
d'ONU-Habitat**

**Mesures prises pour actualiser et améliorer la gestion,
les politiques et les procédures internes d'ONU-Habitat**

Rapport de la Directrice exécutive

I. Introduction

1. En février 2018, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) a lancé un processus de réforme qui vise à transformer la gouvernance ainsi que l'orientation stratégique et opérationnelle du Programme, reposant sur les quatre piliers suivants :

- a) Nouveau cadre de gouvernance ;
- b) Élaboration d'un nouveau plan stratégique ;
- c) Processus de changement interne ;
- d) Restructuration administrative.

2. La première session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (« Assemblée d'ONU-Habitat ») s'est tenue à Nairobi du 27 au 31 mai 2019. Lors de sa première session, l'Assemblée d'ONU-Habitat a adopté un nouveau plan stratégique pour la période 2020–2023 et le Programme a démarré un processus de changement interne.

3. ONU-Habitat continue de participer activement à la mise en œuvre du quatrième pilier de la réforme : une restructuration administrative dont l'objectif est de remplir au mieux son mandat d'appui aux États membres et aux partenaires dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Nouveau Programme pour les villes aux niveaux local, national et infranational, afin de ne laisser personne ni aucun lieu de côté.

II. Processus de changement interne

4. À partir de janvier 2020, le Bureau de la Directrice exécutive, dirigé par le Directeur exécutif adjoint, a mis en place une équipe spéciale chargée d'élaborer le cadre de responsabilité et de responsabilisation pour l'organisation. Le cadre a pour but de compléter la nouvelle structure administrative, donnant vie à l'approche organisationnelle globale. L'équipe spéciale, composée de représentants de l'ensemble des divisions, services et bureaux extérieurs, a élaboré le cadre sur la base des produits clés de l'organisation. Le cadre de responsabilité et de responsabilisation de l'organisation a été achevé en juin 2020 et est à présent dans la phase de mise en œuvre. Une réévaluation de son efficacité sera réalisée durant le troisième trimestre de 2021 (12 mois après sa

* HSP/EB.2021/1.

mise en œuvre). À ce jour, le cadre de responsabilité et de responsabilisation a orienté les mesures prises par l'organisation face à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ainsi que la facilitation de l'exécution par l'organisation, en tant qu'entité du secrétariat, de ses obligations de respecter tous les délais fixés par le Secrétaire général pour les demandes régulières et spéciales associées au mandat d'ONU-Habitat.

5. Afin de faciliter la mise en œuvre du cadre de responsabilité et de responsabilisation, le Bureau de la Directrice exécutive, travaillant en partenariat étroit avec d'autres divisions, a établi une liste des points focaux responsables des produits de l'organisation. En raison de la diminution des effectifs ainsi que d'une période d'ajustement à la pandémie de COVID-19 et à la nouvelle structure, la liste des points focaux a été complétée en octobre 2020. En janvier 2021, afin d'appuyer et d'aider les points focaux, le Bureau de la Directrice exécutive a établi un calendrier pour l'organisation qui permettra une meilleure planification stratégique future et l'affectation de personnes talentueuses pour préparer les principaux programmes et manifestations de l'organisation, notamment les réunions du Conseil exécutif, les réunions du Comité des représentants permanents et la session de l'Assemblée d'ONU-Habitat prévue en 2023. Le calendrier de l'organisation prendra la forme d'un document évolutif qui sera mis à jour tous les trois mois.

6. Afin de veiller à ce que les propositions de projet soient alignées sur le plan stratégique pour la période 2020–2023 et qu'une approche organisationnelle globale soit adoptée, le Comité d'examen des projets, présidé par le Directeur exécutif adjoint, a été mis en place en avril 2020. Des directives relatives aux processus opérationnels, notamment la délégation de pouvoirs appropriée aux responsables régionaux et de services, ont été publiées en octobre 2020. Au 31 décembre 2020, le Comité d'examen des projets avait examiné 132 propositions de projet et en avait approuvé 129. En 2021, l'accent sera mis sur le suivi de ces projets sur la base de cadres logiques de la théorie du changement (« logframes ») afin de veiller à ce que les projets contribuent aux sous-programmes du programme de travail d'ONU-Habitat.

7. Sur la base des recommandations du Bureau des services de contrôle interne concernant la neuvième session du Forum urbain mondial, le Bureau de la Directrice exécutive, en collaboration avec les équipes juridiques, des finances et de gestion des risques, a établi une série de procédures opérationnelles standard pour orienter l'organisation des sessions du Forum urbain mondial. Il s'agit notamment de normes pour la gestion et la mise en œuvre des projets, d'évaluations des risques et de responsabilités financières. Un accent particulier a également été mis sur l'inclusion sociale et la parité dans les groupes, conformément aux orientations du Conseil exécutif. L'auditeur externe indépendant a depuis lors soumis un rapport positif sur la conduite et la mise en œuvre de ces procédures opérationnelles standard relatives à la dixième session du Forum urbain mondial.

8. La clôture financière de subventions de projets remontant à 2012 fait partie d'un plus large effort de la Directrice exécutive visant à donner suite aux recommandations du Corps commun d'inspection et du Bureau des services de contrôle interne afin de veiller à ce qu'ONU-Habitat regagne la confiance des donateurs, des communautés bénéficiaires et des États membres grâce à une meilleure planification financière et une plus grande transparence concernant ses obligations financières. Parmi les résultats positifs figure la clôture de 1 061 subventions de projets sur un total de 1 346 qui devaient être clôturées au cours de la période 2012–2019, ce qui représente un taux de clôture d'environ 79 %. En outre, des directives claires ont été fournies aux spécialistes de la gestion des programmes afin de veiller à ce que les subventions de projets en cours soient clôturées dans les six mois suivant l'achèvement des activités sur le terrain et dans le délai convenu avec les donateurs pour permettre une évaluation et satisfaire aux exigences des donateurs.

9. Le développement de talents représentant un investissement à long terme pour le Programme, le Bureau de la Directrice exécutive, en collaboration avec le Groupe des ressources humaines, a organisé des ateliers sur la santé mentale. En 2020, deux ateliers ont été organisés, en juin et en novembre, afin de s'assurer que les collègues étaient capables de s'adapter à l'environnement de travail lié à la COVID-19. Une enquête sur la perception du personnel concernant la question de l'égalité raciale a été réalisée, dans la continuité des mesures prises par le Secrétariat sur cette question. Le Bureau de la Directrice exécutive a nommé un consultant pour examiner les résultats de l'enquête, qui seront utiles à la Directrice exécutive pour améliorer l'environnement de travail à ONU-Habitat.

10. S'agissant de la question de l'harmonisation interne au sein d'ONU-Habitat, le Bureau de la Directrice exécutive a pris des mesures exceptionnelles pour organiser périodiquement des réunions du Comité de gestion, qui est dirigé par la Directrice exécutive et composé de hauts fonctionnaires. Le Comité s'est réuni quotidiennement du 15 mars 2020 au 1^{er} juin 2020. Ensuite, il s'est réuni deux fois par semaine jusqu'au 31 décembre 2020. En 2021, s'étant adapté au télétravail, le Comité se

réunit à présent chaque semaine, en complément des réunions bimensuelles du Comité de gestion du Programme et des réunions mensuelles du Comité exécutif. Le Comité exécutif est composé de directeurs de divisions et ses réunions sont présidées par la Directrice exécutive, tandis que le Directeur exécutif adjoint préside les réunions du Comité de gestion du Programme afin d'assurer l'harmonisation des programmes aux niveaux des divisions et des services.

11. Afin de veiller à ce que les priorités soient établies et mises en œuvre efficacement, le Bureau de la Directrice exécutive a organisé en fin d'année une retraite des hauts fonctionnaires, en fournissant une plateforme pour examiner les réalisations de l'organisation en fin d'année en comparaison avec ses objectifs initiaux. La retraite comprenait un examen de la mission et des objectifs de l'organisation, de son processus de réforme et de restructuration, de ses objectifs programmatiques et de son image telle que communiquée par le biais des différentes plateformes. Cela complétait les contributions apportées par des parties externes, notamment des communautés bénéficiaires, des donateurs et des États membres. Le rapport de la retraite des hauts fonctionnaires de 2020 a été achevé le 4 janvier 2021 et une nouvelle série de priorités seront communiquées aux hauts fonctionnaires lors de la retraite des hauts fonctionnaires organisée en début d'année, le 21 janvier 2021.

12. En 2018, dans le cadre du processus de réforme de la Directrice exécutive, des agents de changement ont été désignés au sein du personnel d'ONU-Habitat provenant de différents bureaux extérieurs et divisions et constituant un échantillon représentatif des différentes classes, comprenant des administrateurs ainsi que des agents des services généraux. Ces agents de changement ont contribué à améliorer la gestion et les relations entre les membres du personnel. Une recommandation formulée par les agents de changement visait à remettre en place le Comité de coordination entre l'administration et le personnel. Durant le dernier trimestre de 2020, une série de réunions ont été organisées avec le Syndicat du personnel et le Bureau des affaires juridiques. L'Ombudsman basé à l'Office des Nations Unies à Nairobi a également été consulté concernant la mise en place du Comité de coordination entre l'administration et le personnel. Le 12 janvier 2021, à l'occasion de la première réunion du Comité exécutif, la Directrice exécutive a approuvé le mandat du Comité de coordination entre l'administration et le personnel et examiné les membres recommandés par le Chef de cabinet (fonctionnaire responsable). Le Comité de coordination entre l'administration et le personnel devrait tenir sa première réunion au cours du premier trimestre de 2021.
